



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Cliniques : Essonne

Question écrite n° 56698

Texte de la question

M Thierry Mandon appelle l'attention de M le ministre de la sante et de l'action humanitaire sur l'implantation d'une clinique privee a Quincy-sous-Senart, dont l'opportunit e et le processus de decision sont particulierement contestes. En effet, la construction de cette structure ne semble pas avoir fait l'objet d'une concertation tres approfondie : le groupement interhospitalier du secteur, la DDASS du 94 dont dependent deux cliniques, la commission regionale - dont un tiers seulement des membres etaient favorables au projet - n'ont pas ete consultes. Certains elus de la commune se sont emus du secret qui a entoure cette decision. Des difficultes techniques ont ete mises en evidence - difficulte d'acces du site - Des inquietudes portent sur les consequences ecologiques de l'implantation au bord d'une riviere que le SDAU de 1976 prevoyait de preserver. Les rives de l'Yerre ont egalement fait l'objet d'une demande de classement en procedure d'urgence. Il lui demande en consequence de bien vouloir lui donner toutes les informations concernant cette operation.

Texte de la r eponse

Reponse. - Les creations de la clinique de Quincy-sous-Senart a ete autorisee par arrete prefectoral en date du 30 novembre 1990 pris apres consultation de la commission regionale d'hospitalisation. Satisfaction a ainsi ete donnee a la demande formulee par quatre cliniques privees de se regrouper. L'operation est conforme aux dispositions legislatives et reglementaires sur le regroupement d'etablissements. Ainsi le nouvel etablissement en cours de realisation comportera 190 lits soit 15 de moins que le total de ceux des quatre cliniques preexistantes.

Donn ees cl es

Auteur : [M. Mandon Thierry](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question  crite

Num ero de la question : 56698

Rubrique : Hopitaux et cliniques

Minist ere interrog e : sant e et action humanitaire

Minist ere attributaire : sant e et action humanitaire

Date(s) cl e(s)

Question publi ee le : 20 avril 1992, page 1886